



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-29941>

Département(s) de publication : **30, 34**

Annonce n° **26-29941**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat Mixte entre Pic et Etang

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 25340182200023

Ville : Lunel-Viel

Code postal : 34400

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30, 34

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_Rxxf0ytcOa

Identifiant interne de la consultation : 26-M02

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Grégoire Poutier

Adresse mail du contact : gpoutier@picetang.fr

Numéro de téléphone du contact : 0682236168

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Conformément aux documents de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Conformément aux documents de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Conformément aux documents de la consultation

Technique d'achat : Concours

Date et heure limite de réception des plis : 30/04/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Les critères d'attribution de la présente phase (phase candidature) sont les suivants : Critère 1 : Qualification et qualité du candidat Qualité technique et professionnelle du candidat appréciée au regard : o Des compétences, o De l'expérience, o Des moyens techniques et humains de tous les membres de l'équipe, o Pertinence de la composition de l'équipe (Organisation de l'équipe décrite dans la note de présentation et références communes éventuelles), Critère 2 : Qualité architecturale des références fournies appréciée au regard des 4 références spécifiques présentées sous la forme de 2 affiches et pertinence des références spécifiques par compétences ciblées. A l'issue de la phase candidature, le pouvoir adjudicateur sélectionnera, parmi les candidats restant en lice, TROIS (3) candidats qui seront admis à déposer une offre sur la base des critères suivants d'égale importance: -Critère 1: Compréhension des enjeux du projet au regard du programme; -Critère 2: Prix des prestations; -Critère 3: Valeur environnementale de l'offre et notamment l'intégration de la démarche BDO dans le projet.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MAITRISE D'OEUVRE DU NOUVEAU SIEGE SOCIAL DU SYNDICAT MIXTE ENTRE

Code CPV principal - Descripteur principal : 71240000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet la prestation de maîtrise d'oeuvre Description succincte du marché : pour la construction du bâtiment du nouveau siège social du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang. A ce titre les missions sont les suivantes: . Missions de base: ESQ / APS / AAPD / PRO / DCE - ACT / VISA - QUAN - SYN / DET / AOR . Mission complémentaire: OPC / SSI / Acoustique / BDO La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée conformément aux articles R2123-1-1°, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique. Cette procédure adaptée se déroulera en deux (2) phases, à savoir une phase candidature et une phase offre. Le présent avis vaut pour la phase candidature. L'enveloppe financière est fixée à 1 140 000 € HT. Ce montant n'inclut pas les honoraires de la maîtrise d'oeuvre. La date limite des remises des offres est fixée au jeudi 30 avril 2026 à 12h00

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire du Syndicat Mixte entre Pic et Etang

Durée du marché (en mois) : 40

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : La présente consultation se déroulera en deux phases : - Phase candidatures (ouverte) : Sur la base des documents fournis dans le cadre de la présente phase, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature respectant les attendus du pouvoir adjudicateur mentionnés à l'article 5 du présent règlement. Le pouvoir adjudicateur sur la base de l'analyse qui sera réalisée conformément aux critères indiqués au présent règlement désignera ensuite la liste des candidats admis à présenter une offre. - Phase offres (restreinte) : Le pouvoir adjudicateur adressera aux candidats sélectionnés une invitation à soumissionner qui indiquera le délai de remise des offres ainsi que les autres informations prévues à cet effet. Cette invitation s'accompagnera de la mise à disposition simultanée du dossier de consultation, éventuellement complété et mis à jour pour la phase offres, sur le profil acheteur <https://www.achatpublic.com>. La remise des offres se fera exclusivement par voie dématérialisée. Le présent avis de publicité concerne la phase candidatures de la procédure. Chaque candidat admis à remettre une offre conforme au dossier de consultation

recevra une prime d'un montant de 3 000 € HT soit 3 600 € TTC. La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par l'attributaire. L'acheteur se réserve la possibilité de réduire ou de supprimer la prime des candidats dont les prestations remises seraient jugées incomplètes ou non conformes au programme selon les modalités suivantes : - Intention architecturale absente : -5 % de réduction par document avec un plafond de -50 % de la prime ; - Documents écrits absents : -3 % de réduction par document avec un plafond de - 20 % de la prime ; - Dépassement non substantiel de l'enveloppe des travaux : jusqu'à - 20% de réduction de la prime - Incompatibilité manifeste avec l'enveloppe des travaux ou projet manifestement incompatible avec le programme : suppression complète de la prime Le versement de la prime aux candidats s'effectuera dans un délai de 30 à compter de l'attribution du marché. Le règlement de consultation associé au rapport d'analyse des offres servira de justificatif pour la mise en paiement de l'indemnité. Pour l'équipe lauréate, l'indemnité sera versée en même temps que les autres candidats. Cette somme sera considérée comme acompte au marché de maîtrise d'œuvre et sera déduite des honoraires dus au titre de l'esquisse. La prime sera payée sur un compte unique, sur le compte du mandataire du groupement ou sera répartie entre chaque cotraitant. Les candidats seront invités, à l'issue de la procédure du concours, à présenter au maître d'ouvrage les modalités souhaitées pour le versement de la prime — compte(s) bancaire(s) défini(s) pour le versement et RIB correspondant(s).

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/03/2026